



MINISTRE DES TRANSPORTS

**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE**

Abidjan, le 05 AVR 2019

Décision n° 001929 /ANAC/DSV/DTA<sup>AA 2</sup>  
portant adoption de l'édition n°2, amendement n°3, du  
Guide de délivrance du permis de vol spécial, « RACI 4105 »

**LE DIRECTEUR GENERAL**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu l'Ordonnance n°2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'aviation civile ;
- Vu le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu le Décret n° 2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration autonome de l'Aviation civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile en abrégé « ANAC » ;
- Vu le Décret n°2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décision les Règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu l'Arrêté n° 569/MT/CAB du 02 décembre 2014 portant approbation de Règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'Aviation Civile ;

*(Signature)*

Sur proposition du Directeur de la Sécurité des Vols, et après examen et validation par le comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité,

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet**

Est adopté l'édition n° 2, amendement n°3, du Guide de délivrance du permis de vol spécial, « RACI 4105 »

### **Article 2 : Portée des amendements**

Les amendements contenus dans la présente édition portent essentiellement sur changement de dénomination du « laissez-passer » en « permis de vol spécial », la modification du formulaire de demande, des rectificatifs dans le texte et l'ajout de nouvelles dispositions.

Le détail des amendements est fourni dans le tableau des amendements (page iv) du « RACI 4105 ».

**Article 3 :** La Direction de la Sécurité des Vols (DSV) est chargée de l'application et de la mise en jour du présent règlement « RACI 4105 ».

### **Article 4 : Entrée en vigueur**

La présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature et applicable à partir du 05 juillet 2019.



**Sinaly SILUE**

PJ : - Edition n° 2, amendement n°3 du « RACI 4105 »

- Note d'accompagnement

### **Ampliatiions :**

- Tout propriétaire et exploitant d'aéronef ;
- Tout organisme de maintenance ;
- Tout public.



MINISTRE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE

## NOTE D'ACCOMPAGNEMENT

EDITION 2, AMENDEMENT N° 3,

DU

GUIDE DE DELIVRANCE DU PERMIS DE VOL SPECIAL,  
« RACI 4105 »

L'édition 2, amendement n°3, du RACI 4105 est une nouvelle édition.  
Elle annule et remplace les éditions antérieures et est applicable à compter du 05 juillet 2019.



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

AUTORITÉ NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : RACI 4105

# GUIDE DE DELIVRANCE DU PERMIS DE VOL SPÉCIAL

## « RACI 4105 »

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son autorité

Deuxième édition - Juin 2019

## LISTE DES PAGES EFFECTIVES

N° PAGE	N° EDITION	DATE D'EDITION	N° AMENDEMENT	DATE D'AMENDEMENT
i	2	05/04/2019	3	05/04/2019
ii	2	05/04/2019	3	05/04/2019
iii	2	05/04/2019	3	05/04/2019
iv	2	05/04/2019	3	05/04/2019
v	2	05/04/2019	3	05/04/2019
vi	2	05/04/2019	3	05/04/2019
vii	2	05/04/2019	3	05/04/2019
1-1	2	05/04/2019	3	05/04/2019
2-1	2	05/04/2019	3	05/04/2019
5-1	2	05/04/2019	3	05/04/2019
5-2	2	05/04/2019	3	05/04/2019
6-1	2	05/04/2019	3	05/04/2019
7-1	2	05/04/2019	3	05/04/2019
Ann 1-1	2	05/04/2019	3	05/04/2019
Ann 1-2	2	05/04/2019	3	05/04/2019
Ann 2-1	2	05/04/2019	3	05/04/2019
Ann 2-2	2	05/04/2019	3	05/04/2019



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide de Délivrance du Permis de vol spécial « RACI 4105 »</p>	<p>Edition 2 Date : 05/04/2019 Amendement 3 Date : 05/04/2019</p>
--	---	---

## TABLEAU DES AMENDEMENTS

<i>Amendements</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i> - <i>Adoption/Approbation</i> - <i>Entrée en vigueur</i> - <i>Application</i>
1 <sup>ère</sup> édition	-----	23/08/2013 23/08/2013 31/08/2013
1 (1 <sup>ère</sup> édition)	- Suppression de l'acceptation par l'ANAC, du laissez-passer délivré par une Autorité étrangère ; - Inscription de l'interdiction de transport de passager sur le modèle de Laissez-passer.	20/03/2014 20/03/2014 20/03/2014
2 (1 <sup>ère</sup> édition)	- Introduction des changements suite à la publication de la 3 <sup>ème</sup> édition de la Doc 9760.	17/12/2014 17/12/2014 17/12/2014
3 (2 <sup>ème</sup> édition)	- Remplacement de « laissez-passer » par « permis de vol spécial » ; - Relecture du guide	10.5 AVR 2019 10.5 AVR 2019 10.5 JUL 2019





 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p><b>Guide de Délivrance du Permis de vol spécial</b></p> <p><b>« RACI 4105 »</b></p>	<p><b>Edition 2</b> <b>Date : 05/04/2019</b> <b>Amendement 3</b> <b>Date : 05/04/2019</b></p>
---	--	---

## LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence	Source	Titre	N° Révision	Date de Révision
RACI 4006	ANAC	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la navigabilité des aéronefs	Edition 3, Amendement 4	24/08/2018
Doc 9760	OACI	Manuel de Navigabilité	3 <sup>ème</sup> édition	2014



## TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES PAGES EFFECTIVES .....	II
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS .....	III
TABLEAU DES AMENDEMENTS .....	IV
TABLEAU DES RECTIFICATIFS.....	V
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE .....	VI
TABLE DES MATIERES.....	VII
1. DEFINITION .....	1
2. OBJET .....	1
3. APPLICABILITE.....	1
4. CONDITIONS GENERALES DE DELIVRANCE D'UN PERMIS DE VOL SPECIAL.....	1
5. DEMANDE D'UN PERMIS DE VOL SPECIAL.....	1
6. LIMITATIONS .....	1
7. VOL DE CONTROLE.....	1
8. VOL DE CONVOYAGE .....	1
9. PERMIS DE VOL SPECIAL DELIVRE PAR UNE AUTORITE .....	1
10. ANNEXE 1: MODELE DE DEMANDE DE PERMIS DE VOL SPECIAL.....	1
11. ANNEXE 2 : MODELE DE PERMIS DE VOL SPECIAL (SPECIAL FLIGHT PERMIT) .....	1

—————

 <p data-bbox="225 165 539 215">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="635 103 1070 129">Guide de Délivrance du Permis de vol spécial</p> <p data-bbox="786 154 919 181">« RACI 4105 »</p>	<p data-bbox="1155 91 1246 114">Edition 2</p> <p data-bbox="1155 116 1334 138">Date : 05/04/2019</p> <p data-bbox="1155 141 1305 163">Amendement 3</p> <p data-bbox="1155 165 1334 188">Date : 05/04/2019</p>
--	---	---

## 1. DEFINITION

**ANAC** : Autorité Nationale de l'Aviation Civile

**Autorité** : Autorité de l'Aviation Civile d'un Etat tiers.

**CDN** : Certificat de Navigabilité

**DOA** : Organisme de Conception d'Aéronef

**DR** : Dirigeant Responsable

**Exploitant** : Propriétaire, exploitant ou son représentant ;

**OACI** : Organisation de l'Aviation Civile Internationale

**Permis de vol spécial (ou laissez-passer)** : Autorisation spéciale de navigabilité délivrée à un aéronef pour effectuer certains types de vols, éventuellement en mentionnant des limitations supplémentaires.

**POA** : Organisme de Production d'Aéronefs.

## 2. OBJET

Ce guide a pour objet d'exposer les conditions de délivrance d'un permis de vol spécial à un aéronef.

L'exploitant peut demander un permis de vol spécial pour un aéronef capable d'effectuer un vol en toute sécurité, mais incapable de satisfaire aux dispositions applicables de navigabilité.

## 3. APPLICABILITE

Le présent guide est applicable aux aéronefs immatriculés en Côte d'Ivoire. Il ne traite pas des autorisations sollicitées par les POA et DOA (Organismes de Production et de Conception d'aéronefs).

## 4. CONDITIONS GENERALES DE DELIVRANCE D'UN PERMIS DE VOL SPECIAL

Un permis de vol spécial est délivré à condition que la sécurité du vol reste assurée, que les risques pour les personnes et les biens soient réduits au minimum, dans les cas suivants :

- a) Vol de contrôle après maintenance ;
- b) Vol de convoyage de l'aéronef vers un lieu où doivent avoir lieu des réparations, modifications, des travaux de maintenance, ou vers un lieu d'entreposage ;
- c) Exportation / Importation d'un aéronef, à condition d'avoir recueilli l'accord des Etats à survoler ;
- d) Evacuation de l'aéronef d'une zone présentant un danger imminent ou en cas de force majeure ;
- e) Pour toute autre raison évoquée par l'ANAC ou pour toute autre nécessité.

## 5. DEMANDE D'UN PERMIS DE VOL SPECIAL

La procédure de délivrance d'un permis de vol spécial est déclenchée par l'exploitant. La demande de permis de vol spécial doit être effectuée par le biais du formulaire de demande de permis de vol spécial disponible sur le site web de l'ANAC [www.anac.ci](http://www.anac.ci). Les renseignements ci-après, figurant sur le formulaire doivent être fournis par le postulant :

- a) Nom et raison sociale du demandeur ;
- b) Itinéraire envisagé ;
- c) Renseignements sur l'équipage nécessaire à la conduite de l'aéronef ;
- d) Détails des défauts de conformité par rapport aux spécifications de navigabilité applicables ;
- e) Marque, modèle et type, numéro de série et marques de nationalité de d'immatriculation de l'aéronef ;
- f) Objet du vol ;
- g) Dates de la dernière visite de renouvellement et de limite de validité du CDN ;
- h) Atelier en charge de l'entretien ;
- i) Situation de l'appareil (heures et entretien) ;
- j) Période prévue du vol ;
- k) Toute restriction que le postulant juge nécessaire à la sécurité de la conduite de l'aéronef.

Etant donné qu'une autorisation de vol spécial est délivrée pour un vol qui peut ne pas satisfaire aux normes de navigabilité établies, des limitations appropriées seront prescrites pour réduire au minimum les risques encourus par les personnes ou les biens. Pour permettre la détermination de ces limitations, l'ANAC peut procéder à des inspections, ou prescrire au postulant de faire ces inspections ou essais appropriés. Etant donné les différents types de vol dont il peut s'agir, les limitations peuvent présenter certaines différences. Dans tous les cas :

- a) L'Inspecteur peut procéder à une vérification de l'aéronef afin de s'assurer qu'il peut accomplir le vol prévu dans des conditions de sécurité satisfaisantes avant de délivrer le Permis de vol spécial ;

 <p data-bbox="225 165 539 215"><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p data-bbox="635 103 1070 129"><b>Guide de Délivrance du Permis de vol spécial</b></p> <p data-bbox="786 154 919 181"><b>« RACI 4105 »</b></p>	<p data-bbox="1155 91 1334 192"><b>Edition 2</b> <b>Date : 05/04/2019</b> <b>Amendement 3</b> <b>Date : 05/04/2019</b></p>
---	---	--

- b) L'Inspecteur exigera, avant de délivrer le Permis de vol spécial, les éventuelles conditions nécessaires pour l'exécution de ce vol ;
- c) Les restrictions et limitations relatives à ce vol seront marquées sur le Permis de vol spécial.

 <p data-bbox="225 165 539 212">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="635 103 1070 129">Guide de Délivrance du Permis de vol spécial</p> <p data-bbox="786 154 919 181">« RACI 4105 »</p>	<p data-bbox="1155 91 1246 114">Edition 2</p> <p data-bbox="1155 116 1334 138">Date : 05/04/2019</p> <p data-bbox="1155 141 1305 163">Amendement 3</p> <p data-bbox="1155 165 1334 188">Date : 05/04/2019</p>
--	---	---

## 6. LIMITATIONS

Les limitations suivantes sont essentielles pour tout permis de vol spécial:

- a) Une copie du permis de vol spécial devrait être en permanence disponible à bord de l'aéronef lorsque celui-ci effectue un vol conformément à cette autorisation ;
- b) L'aéronef doit porter les marques d'immatriculation lorsqu'il effectue un vol spécial ;
- c) Aucune personne ou aucun bien ne devrait être transporté à bord contre rémunération ou en vertu d'un contrat de location ;
- d) Aucune personne ne devrait être transportée à bord, à moins qu'elle soit indispensable à la conduite du vol et n'ait été avisée de la teneur de l'autorisation et de l'état de navigabilité de l'aéronef ;
- e) Les personnes pilotant l'aéronef devraient avoir connaissance de l'objet du vol, des conditions imposées et être titulaires de licences en cours de validité et délivrées ou validées par l'ANAC ;
- f) Tous les vols devraient se conformer au(x) règlement(s) applicable(s) dans les Etats dont les territoires doivent être survolés ou utilisés pour atterrissage ;
- g) Tous les vols devraient éviter les zones de forte densité de circulation, de population ou toute autre zone dans lesquelles ils pourraient mettre en danger des personnes ou des biens ;
- h) Tous les vols devraient être accomplis dans le respect des limites d'emploi prescrites par le Manuel de vol de l'aéronef, ainsi que les limitations supplémentaires spécifiées par l'ANAC ;
- i) Tous les vols devraient être terminés avant la date d'expiration du permis spécial.

Si le vol implique des opérations au-dessus d'Etats autres que l'Etat de Côte d'Ivoire, l'exploitant doit obtenir les autorisations des Autorités de ces Etats avant d'accomplir le vol.

L'aéronef devrait être inspecté et réparé selon qu'il convient pour assurer la sécurité du vol. Une fiche de maintenance devrait avoir été signée par une

 <p data-bbox="231 145 542 201"><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p data-bbox="638 89 1077 123"><b>Guide de Délivrance du Permis de vol spécial</b></p> <p data-bbox="790 145 925 179"><b>« RACI 4105 »</b></p>	<p data-bbox="1157 78 1332 190"><b>Edition 2</b> <b>Date : 05/04/2019</b> <b>Amendement 3</b> <b>Date : 05/04/2019</b></p>
---	--	--

personne titulaire d'une licence délivrée conformément aux dispositions de l'Annexe 1, ou par un organisme de maintenance agréé.

## 7. VOL DE CONTROLE

Le permis de vol spécial pour vols de contrôle peut être délivré dans les cas suivants:

- a) en vue de la remise en situation V (Valide) du certificat de navigabilité d'un aéronef qui a été mis en situation R (Retiré) ou pour lequel la période de validité du CDN est expirée pour une raison quelconque ;
- b) à des aéronefs en cours d'expérimentation ;
- c) suite à une modification majeure nécessitant un vol de contrôle ;
- d) toute autre raison jugée utile par l'ANAC, l'exploitant ou l'organisme de maintenance.

## 8. VOL DE CONVOYAGE

Le permis de vol spécial pour un vol de convoyage peut être délivré dans les cas suivants:

- a) pour un aéronef dont la validité du certificat de navigabilité a expiré ;
- b) pour un aéronef placé en situation «R» ;
- c) pour un aéronef en cours d'importation et dont le CDN n'a pas encore été délivré.

## 9. PERMIS DE VOL SPECIAL DELIVRE PAR UNE AUTORITE

L'ANAC accepte un permis de vol spécial délivré par une Autorité étrangère signataire de la convention de Chicago, dont les exigences sont supérieures ou égales à celles de la Doc 9760 de l'OACI.

## 10. ANNEXE 1: MODELE DE DEMANDE DE PERMIS DE VOL SPECIAL

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p style="text-align: center;"><b>DEMANDE DE PERMIS DE VOL SPECIAL</b></p> <p style="text-align: center;"><i>APPLICATION FOR PERMIT TO FLY</i></p>
<p>Je soussigné/ <i>I hereby</i> :</p>	
<p>Nom/ <i>Surname</i> : <input type="text"/> Prénoms/ <i>Firstname</i> <input type="text"/></p>	
<p>Raison sociale/ <i>Commercial Name</i> : <input type="text"/></p>	
<p>Agissant en qualité de/ <i>Acting as</i> : <input type="checkbox"/> propriétaire, utilisateur/ <i>owner, user</i>, <input type="checkbox"/> mandataire de/ <i>agent of</i> <input type="text"/></p>	
<p>Adresse/ <i>Address</i> : <input type="text"/></p>	
<p>Demande une autorisation pour effectuer le vol spécial/ <i>Request authorization to perform the special flight</i></p>	
<p>De/ <i>From</i> : <input type="text"/> à/ <i>To</i> : <input type="text"/> (Aérodrome de départ/ <i>Departure airport</i>) (Aérodrome d'arrivée/ <i>Arrival airport</i>)</p>	
<p><input type="checkbox"/> En vue d'un renouvellement de Certificat de Navigabilité (CDN)/ <i>For the renewal of Airworthiness Certificate</i>  <input type="checkbox"/> En vue de rejoindre l'atelier/ <i>To join the workshop</i></p>	
<p>Concernant l'appareil/ <i>For the aircraft</i> :</p>	
<p>Marque/ <i>Model</i> : <input type="text"/> Type/ <i>Type</i> : <input type="text"/> Numéro de série/ <i>Serial Number</i> : <input type="text"/></p>	
<p>Immatriculé/ <i>Registered</i> : <input type="text"/></p>	
<p>Port d'attache/ <i>Port of registry</i> : <input type="text"/></p>	
<p>Date et lieu de la dernière visite de renouvellement du CDN/ <i>Date and place of last Certificate renewal visit</i></p>	
<p>Le/ <i>on</i> : <input type="text"/> à/ <i>at</i> : <input type="text"/> date limite de validité/ <i>date and validity limit</i> : <input type="text"/></p>	
<p>Nom et adresse de l'atelier qui assure régulièrement l'entretien de l'appareil: <i>Name and address of the workshop which performs regular maintenance of the aircraft</i></p>	
<p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p>	
<p>La situation de l'appareil est actuellement la suivante/ <i>The state of the aircraft is as follows</i></p>	
<p>Heures totales/ <i>Total hours</i> <input type="text"/></p>	
<p>Heures depuis opération de grand entretien/ <i>Hours since major overhaul</i> : <input type="text"/></p>	
<p>Type de la dernière opération d'entretien/ <i>Type of last maintenance operation</i> : <input type="text"/></p>	
<p>Date : <input type="text"/></p>	
<p>Description des contrôles effectués en vue de préparer l'appareil pour le vol spécial: <i>Description of checks performed to prepare the aircraft for the special flight</i></p>	
<p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p>	





Liste des travaux restant à effectuer avant le vol spécial / résultats à atteindre:

List of remaining tasks to be performed before the special flight/Deliverables

Four horizontal blue bars for listing remaining tasks or deliverables.

Reference et nature des consignes de navigabilité non appliquées:

Reference and type of Airworthiness Directives not applied

Four horizontal blue bars for listing references and nature of non-applied airworthiness directives.

Nature des travaux de réparation effectués en vue du vol spécial (suite à un accident):

Type of repair work carried out for the special flight (due to an accident)

Four horizontal blue bars for describing the nature of repair work performed.

Période prévue du vol/Period scheduled for the flight: du/(from): [ ] au/(to): [ ]

Le vol sera effectué sous la responsabilité de/The flight will be conducted under the responsibility of

One horizontal blue bar for the responsible party.

Pour toutes informations complémentaires/For more information:

Numero TEL./Phone Number : [ ] N° FAX/FAX Number : [ ]

E-Mail: [ ]

**CADRE RESERVE AU DEMANDEUR**

RESERVE UNDER 4015(CAVI)

J'atteste de l'exactitude des renseignements concernant l'état de navigabilité et engage ma responsabilité sur les travaux effectués en vue de la mise en état de l'aéronef pour le vol spécial. Le propriétaire est tenu informé de cette demande et de l'aptitude au vol de son appareil.

I certify the accuracy of the information about the Airworthiness and consent on the work done for the return to service of the aircraft for the special flight. The owner shall be informed of that request and the airworthiness of the aircraft.

Fait à/Issued at : [ ] le/on : [ ]  
Signature/Signature

**CADRE RESERVE AU BUREAU NAVIGABILITE**

RESERVE UNDER AIRWORTHINESS OFFICE

Avis et observations éventuelles de l'inspecteur:

Any opinion and comments of the inspector

Five horizontal blue bars for inspector's observations.

Fait à/Issued at : [ ] le/on : [ ]  
Signature/Signature

*Handwritten mark*

## 11. ANNEXE 2 : MODELE DE PERMIS DE VOL SPECIAL

FIGURE 1.1 PERMIS DE VOL SPECIAL (RECTO)

		<b>MINISTERE DES TRANSPORTS</b>	
<b>AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE</b>			
<b>PERMIS DE VOL SPECIAL SPECIAL FLIGHT PERMIT</b>			
<b>N° : _____ /ANAC/DSV/SDNA/SEN</b>			
<b>1 - Marque de nationalité et d'immatriculation</b> <i>Nationality &amp; registration marks</i>  <b>TU – XXX</b>	<b>2 - Constructeur et désignation de type de l'aéronef</b> <i>Manufacturer and designation of aircraft</i>  <b>XXXXXX</b>	<b>3 - N° de série de l'aéronef</b> <i>Aircraft serial number</i>  <b>XXXXXX</b>	
<b>4 – Catégorie (Category) :</b> <b>XXXXXX</b> Mention d'emploi ( <i>Mention of employment</i> ) : <b>XXXXXXXX</b> <b>5 – Il est attribué à (Granted to) :</b> <b>XXXXXXXXXX</b>			
<b>6 – Aux fins de (In order to) :</b> <input type="checkbox"/> Expérimentation ( <i>Flight tests</i> ) <input type="checkbox"/> Vol de Contrôle ( <i>Flight check</i> ) <input type="checkbox"/> Convoyage ( <i>Ferry flight</i> ) <input type="checkbox"/> Autres cas ( <i>Other purposes</i> ) : De ( <i>from</i> ) : <b>XXXXXXXXXX</b> à ( <i>to</i> ) <b>XXXXXXXXXX</b>			
<b>7 – Validité de ce document :</b> Du : <b>XX/XX/XXXX</b> Au : <b>XX/XX/XXXX</b> inclus <i>Validity of this document</i> <i>From</i> <i>To</i> <i>included</i> à moins que cette validité ne soit suspendue ou révoquée ( <i>Unless this validity is suspended or revoked</i> )			
<b>8 – Documents associés au présent Permis de vol special :</b> <b>XXXXXXXXXX</b> <i>Documents associated with this permit to fly :</i> ( <i>valid insurance of above aircraft</i> )			
<b>9 – Limitations (Voir Annexe Permis de vol special) :</b> <i>Limitations (see Annex overleaf)</i> Limitation au territoire Ivoirien :                      Présentation publique autorisée : <i>Limited to Côte d'Ivoire</i> <i>Air show authorised</i> Non <input checked="" type="checkbox"/> ( <i>No</i> )                      Oui <input type="checkbox"/> ( <i>Yes</i> )                      Non <input checked="" type="checkbox"/> ( <i>No</i> )                      Oui <input type="checkbox"/> ( <i>Yes</i> )			
Date : _____		<b>Le Directeur Général</b> <i>Director General</i>	
<b>NB : Le transport de Passagers n'est pas autorisé/ (Passengers not authorized)</b>			

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide de Délivrance du Permis de vol spécial</p> <p>« RACI 4105 »</p>	<p>Edition 2 Date : 05/04/2019 Amendement 3 Date : 05/04/2019</p>
--	--	---

FIGURE 1.2 : PERMIS DE VOL SPÉCIAL (VERSO)

<p align="center"><b>Ce permis de vol spécial doit être à bord de l'appareil lors de tout vol</b> <i>This special flight permit must be carried on board during all flights</i></p>	
a.	<p>Le bénéficiaire indiqué au (paragraphe 5) est responsable du respect des règlements applicables et des limitations imposées.</p> <p><i>The holder quoted in (paragraph 5) is responsible to insure compliance with the applicable requirements and imposed limitations.</i></p>
b.	<p>Lorsqu'il n'est pas limité au territoire de l'Etat de Côte d'Ivoire, ce permis de vol spécial permet les vols internationaux sous réserve de sa validation par les autorités compétentes des pays survolés.</p> <p><i>When this permit is not limited to Côte d'Ivoire territory, it authorizes international flights subject to validation by competent authorities of overflown countries</i></p>
c.	<p>Lorsque le transport de passagers est interdit, il est interdit de transporter d'autres personnes que le personnel navigant ou technicien du constructeur de l'appareil, ou de ses sous-traitants, ou de leurs clients, ou du titulaire de ce permis de vol spécial, ou des services officiels ou de leurs organismes délégués, ou toute autre personne ayant reçu une autorisation particulière de l'Autorité de l'Administration de l'Aviation Civile.</p> <p>Dans tous les cas, le transport de personnes contre rémunération est interdit.</p> <p><i>When passengers on board are forbidden, it is forbidden to carry other persons than the flight crew and technicians of the manufacturer of the aircraft, or of the subcontractors/suppliers, or of the customers, or of the holder of this permit, or of the authority or of an organization delegated by CAA, or any other people having been specifically authorized by CAA. In any case, transport of fare paying passengers is forbidden.</i></p>
d.	<p>L'autorisation de convoyage comprend un ou des vols de réception technique à l'aérodrome de départ et le convoyage proprement dit, avec les escales techniques indispensables.</p> <p><i>The Ferry Flight Permit includes one or more check flights at departure airport and the ferry flight itself, with the necessary technical stopovers.</i></p>
e.	<p>Ce document vaut un permis spécial de Nuisance lorsqu'un tel document est nécessaire.</p> <p><i>This document worth a Noise Permit to Fly when such a document is required.</i></p>
f.	<p>Ce document ne permet pas l'inscription au Registre d'Immatriculation national sauf si indiqué au (paragraphe 6).</p> <p><i>This document does not allow registration except if mentioned in (paragraph 6).</i></p>
g.	<p>Le présent document ne dispense pas des formalités de douane et de police.</p> <p><i>This document does not exempt from customs and police clearance.</i></p>
h.	<p>Sauf accord spécifique mentionné dans les documents associés (paragraphe 5), l'utilisation de l'aéronef doit être faite conformément aux règles d'exploitation des aéronefs y compris aux règles sur les licences.</p> <p><i>Outside of a specific agreement quoted in the associated documents (paragraph 5), the operation of the aircraft must be in accordance with the operational rules, including the rules relative to licenses.</i></p>
i.	<p>Le vol au-dessus de villes ou zones de population dense est interdit lors des vols à hauts risques.</p> <p><i>Flight over cities and congested areas is forbidden during high-risk tests.</i></p>

— FIN —